

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024- 04 - 01

Séance du 9 avril 2024

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de
Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS
Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-
Michel.

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N° 1**

**ANNULATION DE TITRE
SUR EXERCICE
ANTERIEUR**

Etaient représentés :

Adjointe : Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine
GIACALONE)

Conseillers Municipaux : Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration
à Madame Cynthia GROC), NEVIERE-MAESTRONI Mireille
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), ROCHE Jean-
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

Etait absente excusée :

Conseillère Municipale : Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que dans le prolongement de la décision n° 21MA02126 de la Cour administrative d'appel de Marseille du 26 mai 2023 qui annule, sur la forme, le titre 156 de l'exercice 2016 d'un montant de 1 800 €, il convient d'annuler ce titre sur exercice antérieur et de le réémettre dans la bonne forme.

A cette fin, Monsieur le Maire propose d'abonder le Budget Principal de la manière suivante :

Dépenses	
673- Annulation de titre sur exercice antérieur	1 800€
Total (compte 673)	1 800€

Recettes	
70323 – Redevances d'occupation du domaine public	1 800€
Total (Compte 70323)	1 800€

Le Conseil Municipal par :

28 voix POUR

4 ABSTENTIONS

(Messieurs Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), Dominique HOCQUET, Gilles STOPPOLANI, Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET))

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'inscrire l'annulation de titre sur exercice antérieur pour un montant de 1 800€.

Dit que la dépense d'un montant de 1 800 € sera prélevée sur le Budget Principal, exercice 2024, comme suit :

- Compte 673– Annulation de titre sur exercice antérieur : 1 800 €

Dit que la Recette d'un montant de 1 800 € sera équilibrée sur le Budget Principal, exercice 2024, comme suit :

- Compte 70323 – Redevances d'occupation du domaine public : 1 800 €

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN